

Mesure FEAMP : Efficacité Energétique et atténuation du changement climatique (art 41)

Grille de sélection pour notation :

PROMOTEUR :	X
N° immatriculation NAVIRE :	YYY



Critères de sélection portant :	Thématique	Critère de sélection	Note possible		Note maxi possible	
sur le bénéficiaire	/	/	/	/	/	/
sur le projet	impact économique	/	/	/	/	/
	Impact sur l'emploi	/	/	/	/	/
	Qualité environnementale	efficacité énergétique actuelle du navire (nombre de litres de carburant consommés / kg de produits débarqués sur les 2 dernières années)	10 15 20	ratio < 0,5 ratio compris entre 0,5 et 1,5 ratio > 1,5	20	70
		% prévisionnel d'amélioration de l'efficacité énergétique du navire	10 20 50	entre 5 et 10 % de 10 à 15 % > 15 %	50	
	Dimension collective	projet répondant à un cahier des charges collectif et mis en œuvre avec le soutien d'une organisation de pêcheurs	0 15	Non Oui	15	25
		nombre de navires sur lesquels porte le projet	0 5	un seul navire deux navires ou plus	5	
		projet prévoyant une diffusion des résultats (le cas échéant)	0 5	Non Oui	5	
Cohérence du projet	projet faisant suite à une étude ayant déjà bénéficié d'aides publiques	0 5	Non Oui	5	5	
TOTAL :					100	100

note éliminatoire	< 30
--------------------------	----------------

en cas d'ex-aequo, les dossiers sont départagés grâce aux critères prioritaires suivants :

- nombre de litres de carburant consommés x % prévisionnel d'amélioration de l'efficacité énergétique du navire
- efficacité énergétique actuelle du navire